

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions
et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET URBAIN ET L'HABITATION

Optimiser le potentiel de développement et d'innovation des établissements
d'enseignement supérieur à Montréal

RECOMMANDATIONS

À la suite de l'examen public ayant porté sur l'optimisation du potentiel de développement et d'innovation des établissements d'enseignement supérieur (ÉES¹) de l'agglomération de Montréal, la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation remercie les représentantes de la Ville de Montréal pour leur collaboration ainsi que les personnes y ayant participé pour leur apport à la réflexion sur la question mise à l'examen.

La commission a reçu et analysé les commentaires de douze organismes et d'une citoyenne et formule, ci-dessous, 34 recommandations sous-divisées en 10 thématiques :

1. Leadership et gouvernance
2. Persévérance scolaire
3. Approvisionnement
4. Intégration en emploi
5. Urbanisme et transport
6. Finances et fiscalité
7. Recherche-développement, innovation et transfert de connaissances
8. Étudiants internationaux : attraction, accueil et rétention
9. Secteur collégial
10. Logement étudiant

¹ Les cégeps, les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) et les universités sont des établissements d'enseignement supérieur.

La commission fait les recommandations suivantes à l'Administration :

1. Leadership et Gouvernance

Attendu que la mission des ÉES consiste à donner accès à la connaissance, au savoir et à la culture pour permettre aux personnes de se développer sur le plan individuel ;

Attendu la reconnaissance de l'importance du rôle des cégeps, des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) et des universités dans leurs quartiers d'insertion sur le territoire de la RMR de Montréal ;

Attendu que l'activité des ÉES représente une importante source de création de valeur ajoutée avec des dépenses globales qui s'élevaient à 4, 3 milliards de dollars en 2013-2014 ;

Attendu que les ÉES réunis sont l'un des principaux employeurs de la RMR de Montréal en termes d'emplois directs, dont 41 500 seulement dans les universités ;

Attendu que les ÉES ont un apport indéniable au développement économique et à la richesse collective de l'agglomération de Montréal ;

Attendu que Montréal s'est hissée au premier rang mondial des villes universitaires en 2017 selon l'Institut Quacquarelli Symonds (QS), notamment en raison de l'attraction de la ville, du coût de la vie, qui y est abordable, de l'aspect sécuritaire de Montréal et de la grande qualité des programmes offerts dans les différents ÉES sur son territoire ;

Attendu que Montréal a tous les atouts d'une ville universitaire qui présente un fort potentiel de développement et que le statut de première ville universitaire au monde nécessite de développer l'image de marque de Montréal et de s'arrimer davantage avec les ÉES et l'industrie ;

Attendu que la création et le maintien du plus grand nombre d'emplois de qualité sur le territoire de l'agglomération de Montréal seront favorisés par des partenariats concertés entre les ÉES, le milieu des affaires et la Ville ;

Attendu que les nombreux programmes, arrimages et partenariats déjà en place entre la Ville de Montréal et les ÉES doivent pouvoir produire un dynamisme capable d'optimiser la vitalité d'une économie diversifiée ;

Attendu que la Ville et les établissements d'enseignement supérieur doivent exercer un leadership et développer une vision commune en misant sur leurs forces respectives afin d'assurer la cohésion des efforts pour répondre à leurs défis de manière stratégique ;

R 1

Inscrire les ÉES au cœur de la vision de la prochaine stratégie de développement économique de l'île de Montréal ;

R 2

Développer une campagne promotionnelle qui mettrait de l'avant les atouts de Montréal, dont la qualité de vie, la culture et l'excellence des ÉES sur son territoire, afin d'asseoir son statut de première ville universitaire au monde et de promouvoir Montréal comme grande ville de savoir et d'innovation au pays et à l'international ;

R 3

Promouvoir les ÉES montréalais à l'international en regroupant l'ensemble des partenaires majeurs (les ÉES, l'agglomération, la Ville de Montréal et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain) et en assurant, notamment, leur participation systématique aux différentes missions de la Ville de Montréal.

2. Valorisation de l'éducation et persévérance scolaire

Attendu la corrélation démontrée entre le taux de diplomation et la richesse des régions métropolitaines ;

Attendu que la RMR pourrait faire face à un problème d'inadéquation entre l'offre de formation et la demande de compétence au cours de la prochaine décennie ;

Attendu la difficulté rencontrée par certains employeurs montréalais à recruter des employés qualifiés;

Attendu que la persévérance scolaire permettrait de favoriser l'augmentation du bassin de main-d'œuvre qualifiée à moyen et à long terme ;

R 4

Soutenir et mobiliser les bureaux de recrutement des universités et les enjoindre à unir leurs ressources afin d'assurer une présence forte des ÉES lors d'événement majeurs de recrutement à l'extérieur du pays, notamment dans le cadre de missions commerciales ;

R 5

Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin qu'il institue des programmes, en collaboration avec différents partenaires, pour valoriser l'éducation à tous les niveaux et, a fortiori, pour faire de l'enseignement supérieur une priorité afin de favoriser l'accomplissement personnel des hommes et des femmes, de toute condition, leur permettant ainsi d'accéder à des emplois de qualité ;

R 6

Mettre à profit l'expertise des ÉES en matière d'éducation pour analyser les causes multiples et complexes du décrochage scolaire ;

R 7

Mobiliser les partenaires autour de l'enjeu de la persévérance scolaire pour promouvoir et valoriser l'éducation ainsi que la persévérance, en s'associant aux différentes actions déjà entreprises sur le territoire de la RMR de Montréal.

3. Approvisionnement

Attendu la possibilité pour la Ville de Montréal de favoriser l'achat local, dans les limites permises par la loi, en faisant notamment affaires avec les nouvelles entreprises et les ÉES établis sur son territoire, de manière privilégiée à titre d'organisme public et partenaire de premier plan;

R 8

Servir de tremplin, tant au niveau de la Ville que de l'agglomération, en adaptant les processus pour soutenir, de manière concrète, l'activité des startups, les nouveaux processus créatifs et innovants, l'emploi, le développement durable et l'achat local :

- En revoyant les règles et mécanismes d'approvisionnement de la Ville et de l'agglomération de Montréal, notamment en mettant sur pied un programme de premier acheteur et en insérant des critères d'innovation, pour permettre aux petites entreprises en émergence, issues de ÉES, de soumissionner et d'obtenir des contrats ;
- En favorisant la participation des chercheurs et des étudiants aux défis et enjeux qui se présentent à la Ville dans ses différents champs de compétence, et ce, en ayant le réflexe d'interpeler les ÉES en lançant des appels à solutions et des concours afin de susciter le développement de solutions innovantes résultant de l'expertise des ÉES ;
- En utilisant, en testant et en expérimentant les produits et services novateurs dans le cadre de la stratégie d'approvisionnement et des processus d'appels d'offres en vigueur, afin que l'agglomération de Montréal puisse servir de vitrine et de banc d'essai aux innovations issues des ÉES implantés sur son territoire.

4. Intégration en emploi

Attendu la nécessité pour les étudiants d'accéder à des stages en milieu de travail ;

Attendu le potentiel de recrutement que représente l'accueil de stagiaires au sein des différentes villes de l'agglomération de Montréal ;

Attendu l'importance d'assurer la relève au sein de la fonction publique montréalaise ;

R 9

Développer différents programmes structurés au sein des différents services centraux, des arrondissements, des villes liées et des sociétés paramunicipales (par exemple, la STM, l'OMHM, la SHDM et la Société du Parc Jean Drapeau) afin d'offrir des possibilités de stages professionnels aux étudiants de tous les niveaux d'enseignement supérieur ainsi que des opportunités de mentorat au sein de l'appareil municipal ;

R 10

Faire des représentations auprès des différentes instances gouvernementales afin que la reconnaissance des acquis aux immigrants déjà scolarisés dans leur pays d'origine soit facilitée par le biais des programmes de formation accélérés ;

R 11

Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin que le certificat de sélection puisse être délivré de manière efficiente aux étudiants internationaux qui désirent accéder à des stages et à des emplois sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

5. Urbanisme et transport

Attendu l'importance d'améliorer la qualité de vie sur les campus et à leurs abords ;

Attendu la nécessité d'intégrer et d'ouvrir les campus sur les quartiers environnants ;

Attendu la nécessité de favoriser l'accessibilité au transport actif et collectif ;

R 12

Accompagner les ÉES dans la planification de l'aménagement extérieur de leur campus, notamment en ce qui a trait aux éléments suivants :

- Le développement d'une signature urbanistique leur permettant de marquer la présence du campus sur le domaine public, tout en soulignant l'appartenance au milieu où ils sont implantés;
- L'aménagement de parcs, de voies piétonnières et de places publiques sur et autour des campus;
- La planification des connexions aux réseaux souterrains des campus pour en améliorer l'accès, notamment en ce qui concerne l'École de technologie supérieure (ÉTS) et à ses accès aux tunnels du métro Bonaventure ;
- La sécurisation des intersections afin d'assurer des déplacements fluides aux piétons et aux cyclistes;
- Les plantations d'arbres;

R 13

Solliciter la STM afin que soit renommée la station Bonaventure : « Bonaventure-ÉTS ».

6. Finances et fiscalité

Attendu l'importance de soutenir les initiatives entrepreneuriales innovantes issues des ÉES ;

Attendu les budgets dédiés en lien avec le nouveau statut de métropole de Montréal ;

Attendu l'importante valeur patrimoniale du patrimoine bâti des ÉES sur le territoire ;

R 14

Obtenir du gouvernement du Québec la juste part de la Métropole des budgets provinciaux dévolus à la *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022* et au « manufacturier innovant » dans le cadre du plan d'action stratégique 2016-2019 du gouvernement du Québec pour encourager l'utilisation des technologies de l'information, des technologies de fabrication de pointe et des applications de données massives (Big data²) afin d'optimiser le potentiel de développement économique des ÉES montréalais dans les différents secteurs d'activité de pointe ;

R 15

Développer un programme permettant de soutenir, d'accompagner et de financer des entreprises innovantes dans le cadre du programme de PME Montréal et des ÉES montréalais de manière à augmenter le nombre d'entreprises en émergence et afin de favoriser la création d'emplois et le développement économique de l'agglomération de Montréal ;

R 16

Utiliser les incitatifs existants pour stimuler la recherche-développement et la commercialisation des innovations et assurer leur transfert vers les différents secteurs d'activité économique de l'agglomération de Montréal ;

R 17

Faire des représentations conjointes avec les ÉES auprès du gouvernement du Québec pour qu'elles obtiennent le soutien financier nécessaire à assurer la restauration de leurs immobilisations, notamment de leurs bâtiments patrimoniaux ;

R 18

Développer une vitrine montréalaise des succès entrepreneuriaux issus des ÉES montréalais afin d'intéresser d'éventuels investisseurs, clients et partenaires d'affaires à mieux financer ces entreprises émergentes et innovantes.

² **Big data** : est un concept s'étant popularisé en 2012 pour traduire le fait que les entreprises sont confrontées à des volumes de données (data) à traiter de plus en plus considérables et présentant un fort enjeu commercial et de marketing.

7. Recherche-développement, innovations et transfert de connaissance

Attendu que l'apport des ÉES au développement économique de la région montréalaise est indéniable et que leur activité est fondamentalement essentielle à l'innovation sur le territoire ;

Attendu que le transfert des connaissances et des innovations des ÉES représente un fort potentiel de développement économique, culturel et social ;

Attendu que le transfert technologique, la valorisation et la commercialisation des résultats de recherche sont maintenant considérés comme partie intégrante de la mission de recherche de plusieurs, sinon de tous les ÉES ;

Attendu l'importance de créer et de renforcer les liens entre les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les différentes grappes industrielles³ des différents secteurs d'activité économique porteurs pour l'optimisation du potentiel de développement économique de la région ;

Attendu que les différentes instances des ÉES et de l'agglomération de Montréal doivent se mobiliser de manière systématique pour établir et maintenir des relations étroites à long terme ;

Attendu que près de 40% des dépenses de recherche et développement effectuées au Québec sont réalisées au sein des ÉES universitaires montréalais ;

R 19

Favoriser les partenariats de recherche et les concours d'innovation dans les priorités de l'agglomération de Montréal pour en faire un laboratoire vivant d'innovation ;

R 20

Favoriser les activités de mise en valeur et de mise en relation des chercheurs et de l'industrie en augmentant la visibilité des innovations disponibles sur des plateformes ou lors de foires commerciales ou de colloques ;

R 21

Maintenir le projet SERI Montréal, développé et dispensé par le Service du développement économique de la Ville de Montréal, pour favoriser le maillage entre les entreprises, les ÉES et l'agglomération de Montréal ;

³ **Grappes industrielles de Montréal** : au nombre de 9, la mission des grappes est d'accroître la compétitivité, la croissance et le rayonnement de l'industrie et la création d'emplois dans la métropole :

- Aéro Montréal (aérospatiale)
- AluQuébec (aluminium)
- Bureau du cinéma et de la télévision du Québec
- CargoM (logistique et transports)
- Écotech Québec (technologies propres)
- Finance Montréal (services financiers)
- Mmode (mode)
- Montréal Invivo (sciences de la vie)
- TechnoMontréal (technologie de l'information et des communications - TIC).
- Intelligence artificielle

R 22

Poursuivre et intensifier les efforts de collaboration et de maillage entre les universités et les partenaires (entreprises manufacturières, organismes d'innovation et autres) pour qu'une partie des fonds de recherche, dont les fonds Apogée⁴, soit allouée à des projets au fort potentiel de développement économique de la chaîne logistique et de la commercialisation à Montréal ;

R 23

Donner le mandat clair et spécifique au Service du développement économique de soutenir l'entrepreneuriat universitaire sous toutes ses formes (incubateurs, fablabs, parcours, appels à innovations et concours), et ce, afin d'en optimiser les retombées sur l'écosystème montréalais ;

R 24

Soutenir la recherche et développement en utilisant les pôles d'innovation existants (par exemple, le Quartier de l'innovation, le Campus Outremont, le Technoparc et l'Espace pour la vie) comme lieux privilégiés d'expérimentation et d'innovation pour de nouveaux produits et services afin de répondre aux nombreux besoins de la Ville, notamment ceux en lien avec la ville intelligente (par exemple, l'asphalte, les luminaires, les abribus, les parcomètres, les services aux citoyens et les réseaux de communication).

8. Étudiants et chercheurs internationaux : attraction, accueil et rétention

Attendu la nécessité pour les ÉES de s'ancrer davantage dans leur communauté tout en adoptant des stratégies d'internationalisation pour être compétitifs à l'échelle mondiale dans le contexte de globalisation et d'urbanisation auquel ils sont confrontés ;

Attendu que le fait d'attirer, d'accueillir et de retenir un plus grand nombre d'étudiants internationaux au terme de leurs études permettrait de stimuler davantage le potentiel de développement et d'innovation des ÉES, et ce, à court, moyen et long termes ;

Attendu que la reconnaissance des acquis de la main-d'œuvre immigrante permet d'augmenter le bassin de main-d'œuvre qualifiée, et ce, à court, moyen et long termes ;

Attendu que le rayonnement des ÉES devrait permettre tant le recrutement, l'accueil et la rétention des étudiants internationaux, que l'intérêt pour la poursuite des études supérieures des étudiants locaux ;

R 25

Mandater le Bureau de l'enseignement supérieur pour coordonner l'ensemble des moyens déployés par les différents organismes qui œuvrent à attirer et à retenir les étudiants internationaux sur le territoire de l'agglomération de Montréal ;

⁴ **Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada** : Subvention fédérale, dont seuls les établissements d'enseignement postsecondaire canadiens, qui répondent aux exigences en matière d'admissibilité d'un des trois organismes subventionnaires de la recherche fédéraux, peuvent présenter une demande de subvention.

R 26

Obtenir un assouplissement des différentes règles administratives qui nuisent actuellement à l'attraction et à la rétention des étudiants internationaux menant à l'obtention du certificat de sélection du Québec et du permis de travail et faire des représentations auprès du gouvernement du Québec à cet effet ;

R 27

Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin de permettre aux ÉES d'offrir un programme d'acquisition du français aux étudiants internationaux allophones pour favoriser leur attraction et leur rétention après leurs études.

9. Secteur collégial

Attendu l'importance du rôle des cégeps et des CCTT dans leurs communautés ;

Attendu la nécessité de valoriser l'enseignement supérieur sur le territoire de l'agglomération ;

R 28

Soutenir le projet de *Campus international* pour accueillir plus d'étudiants internationaux au secteur régulier des collèges montréalais afin d'attirer, d'accueillir et de retenir un plus grand nombre d'étudiants internationaux au niveau collégial ;

R 29

Se doter d'un plan stratégique de l'offre de formations collégiales à Montréal avec divers partenaires afin d'améliorer et de mieux arrimer l'adéquation formation-emploi ;

R 30

Effectuer des représentations auprès du gouvernement du Québec pour atténuer la mesure qui enjoint les cégeps à retourner un fort pourcentage des droits de scolarité majorés, payés par les étudiants internationaux, de manière à permettre aux collèges d'accueillir plus d'étudiants internationaux, et ce, au-delà des quotas fixés et sans pénalités ;

R 31

Mieux faire connaître du grand public et des PME montréalaises l'expertise, la contribution et les succès des CCTT, qui sont voués à l'innovation technologique et sociale.

10. Logement étudiant

Attendu que l'offre de logement étudiant doit être en réelle adéquation avec les besoins de la clientèle étudiante, et ce, tout en respectant ses moyens financiers ;

Attendu que l'occupation de logements par les étudiants ne doit pas réduire l'accès des familles montréalaises à de grands logements abordables ;

R 32

Doter la Ville d'une politique du logement étudiant en se référant au modèle proposé par l'UTILE⁵, qui est caractérisé par l'augmentation de l'offre globale de logements étudiants, insérés dans les différents quartiers de la ville, qui sont accessibles du point de vue financier ;

R 33

Redémarrer le projet de Cité universitaire à Montréal pour que l'offre de logements soit diversifiée et en adéquation avec les besoins de la population étudiante de toutes provenances ;

R 34

Élaborer un outil de veille de la disponibilité de logements universitaires pour en faciliter l'accès aux étudiants internationaux et de l'extérieur de Montréal.

⁵ *Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant.*